

## RAPPEL CONCERNANT LE RECALCUL ANTICIPÉ

- ▶ À faire impérativement un jour off (donc hors contrat) ;
- ▶ De préférence après le 17 du mois (afin que toutes les AEM du mois précédent soient arrivées et traitées par pôle emploi) ;

Prise en compte du calcul : jusqu'au dernier jour du mois précédent (donc le 28 février pour une demande effectuée le 17 mars).

### Attention :

Une fois que vous rentrez dans l'engrenage des franchises salaires, elles augmentent très très vite. Ainsi se tromper d'un mois peut entraîner facilement 5 jours de franchises supplémentaires - en plus des franchises congés.

L'augmentation de l'A) elle dépassera difficilement les 2€.

Pensez donc à utiliser l'UNDIApp, onglet simulation pour enclencher une demande de recalcul AVANT que les franchises ne se déclenchent. Dans cet exemple, demander un recalcul « à la fin du mois de février » signifie « à partir de la mi-mars » pour une prise en compte au dernier jour de février. Cela permet d'éviter 6 jours de franchises salaires.

## Rappel :

L'UNDIApp est gratuite, ouverte à tous. Il n'y a pas de log in ni de mot de passe : il suffit de laisser le mot « temporaire » s'écrire automatiquement (il faut avoir du réseau). Elle ne fonctionne que sur iPhone / iPad.

Disponible ici : [bit.ly/UNDIApp](https://bit.ly/UNDIApp)

[WWW.UNDIA.FR](http://WWW.UNDIA.FR)

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK : [@ASSOUNDIA](https://www.facebook.com/ASSOUNDIA), SUR TWITTER : [@ASSOUNDIA](https://twitter.com/ASSOUNDIA) ET INSTAGRAM : [@ASSO\\_UNDIA](https://www.instagram.com/ASSO_UNDIA)

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION IPHONE GRATUITE : [APP.UNDIA.FR](http://APP.UNDIA.FR)

POUR TOUT PROBLÈME LIÉ À L'INTERMITTENCE : [ASSISTANCE@UNDIA.FR](mailto:ASSISTANCE@UNDIA.FR) (ADHÉRENTS SEULEMENT)

POUR ADHÉRER : [ADHESION.UNDIA.FR](http://ADHESION.UNDIA.FR)